



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Pneumatic Lift Bags	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-181231/A	Date 2017-11-09
Client Reference No. - N° de référence du client W3474-181231	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier TOR-7-40012 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-201-7366	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-09-19	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-17	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ramnarine, Vashti	Buyer Id - Id de l'acheteur tor201
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2419 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-181231/TOR/001
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-181231

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
TOR-7-40012

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 003

Question n° 1

À la section 6.10 Limitation financière — Totale, il est indiqué;
Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes.

Le Canada peut-il préciser la somme totale?

Réponse n° 1

La somme totale sera fournie après l'attribution du contrat.

Question n° 2

Au paragraphe 3 de l'annexe A, il est indiqué que l'entrepreneur devra fournir;
Fournir un EPSE de remplacement dans les capacités qui suivent :

- 3.1 Qté 7 x 12 tonnes métriques ou 15 tonnes métriques
- 3.2 Qté 2 x 20 tonnes métriques
- 3.3 Qté 15 x 30 tonnes métriques
- 3.4 Qté 9 x 40 tonnes métriques

Le Canada peut-il indiquer ce qu'il prévoit sera la quantité minimale de commandes (QMC) qu'il achètera?

L'ESPE sera-t-il acheté par type d'article, tel qu'il a été démontré, ou y a-t-il une intention d'acheter des unités individuelles, au besoin? La réponse à cette question influe considérablement sur les coûts du fret dans un contrat rendu droits acquittés.

Exemple : Une QMC de 7 x 12 tonnes métriques achetées en une livraison ou

Une QMC de 1 x 12 tonnes métriques achetées en une livraison?

Réponse n° 2

Le Canada ne peut pas garantir une QMC. Nous pouvons seulement spéculer sur le nombre de sacs requis pour remplacer ceux qui sont arrivés à échéance. Il peut y avoir des quantités supplémentaires commandées pour remplacer celles qui sont inutilisables ou endommagées ou qui ne réussissent pas leur test annuel.

Question n° 3

Au paragraphe 4.10 de l'annexe A, il est indiqué que chaque commande doit être livrée dans des contenants adéquats aux fins d'expédition et d'entreposage :

4.10.1 Il faut prévoir un espace entre le sol et les contenants rigides de sorte à pouvoir les transporter à l'aide d'un chariot élévateur à fourches.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-181231/TOR/001
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-181231

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
TOR-7-40012

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.10.2 Les éléments en toile doivent comporter des attaches pour levage de sorte à pouvoir les transporter à l'aide d'un chariot élévateur à fourches.

4.10.3 Les contenants doivent pouvoir tenir :
12 ou 15 tonnes : 15 dans une caisse
20, 30 ou 40 tonnes : 10 dans une caisse

Dans cette clause, les contenants de livraison ne correspondent pas aux quantités d'approvisionnement du paragraphe 3 de l'annexe A. (Voir ci-dessus)

Le Canada peut-il indiquer si les contenants d'expédition devront pouvoir contenir les capacités précisées dans la demande de soumissions, peu importe la quantité subséquente à la commande? Exemple : Une commande de 2 x 20 tonnes métriques d'EPSE seraient obligées d'être livrées dans un contenant avec une capacité de 10 unités, ce qui laisserait un montant considérable d'espace vide dans le conteneur et des frais supplémentaires considérables pour le Canada pour l'expédition d'un contenant vide.

Réponse n° 3

Les contenants d'expédition et d'entreposage doivent seulement être fournis lorsque nous commandons des sacs supplémentaires pour augmenter notre inventaire actuel. Cette précision sera indiquée dans la commande lorsque celle-ci est passée (qui exige des contenants d'entreposage). Ils ne sont pas requis lorsque nous commandons des sacs de remplacement (ce qui serait le cas habituel).

Question n° 4

L'Annexe « C » est répétée à la fin du téléchargement vers l'aval de la demande de soumissions, mais manque un titre justifié au centre, ce qui était le cas avec l'annexe C qui a été incluse antérieurement.

Le Canada peut-il indiquer s'il s'agit d'un dédoublement à la dernière page du téléchargement ou est-ce qu'elle est censée être une autre annexe (Annexe E par exemple) qui n'a pas été incluse avec le document original de la demande de soumissions?

Réponse n° 4

Dédoublement par erreur, veuillez l'ignorer

Question n° 5

À l'annexe B – Base de paiement, il est indiqué l'utilisation estimée;
12 tonnes métriques ou 15 tonnes métriques **Sacs 3**
20 tonnes métriques **Sacs 2**
30 tonnes métriques **Sacs 8**
40 tonnes métriques **Sacs 2**

Ces données contredisent l'exigence au **paragraphe 3 de l'annexe A**, qui exige une offre de prix pour les quantités suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3474-181231/TOR/001
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3474-181231

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
TOR-7-40012

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12 tonnes métriques ou 15 tonnes métriques **Sacs 7**
20 tonnes métriques **Sacs 2**
30 tonnes métriques **Sacs 15**
40 tonnes métriques **Sacs 9**

Le Canada peut-il indiquer la quantité prévue, car cela aura une incidence sur les calculs de l'établissement des prix liés au transport du contrat rendu droits acquittés?

Réponse n° 5

Les quantités à l'annexe A sont le nombre de sacs qui doivent être remplacés pour l'année prochaine (de novembre 2017 à octobre 2018).

Les quantités à l'annexe B sont le nombre estimé de sacs qui devront être remplacés dans les années à venir.

Question n° 6

Conformément à l'annexe B, le gouvernement canadien prévoit le besoin ou l'utilisation d'environ 33 de ces sacs de levage au cours des trois prochaines années avec des commandes subséquentes **au fur et à mesure des besoins**. Demande-t-on aux offrants conformément à cette demande d'offres de construire et d'acheter la quantité totale d'abord et de les entreposer jusqu'à ce qu'il y ait une demande subséquente pour l'expédition d'une certaine quantité? À la page 17 dans la section 5 Article pour Exigences obligatoires de rendement, point n° 7 indique qu'ils doivent être construits et expédiés d'ici le 31 mars 2018. Alors, je présume que TPSGC nous demande de les avoir entièrement construits d'ici cette date, mais émettra seulement des commandes subséquentes au fur et à mesure des besoins au cours des trois prochaines années. Ai-je bien compris?

Je ne vois rien dans cette demande d'offres qui indique ce qui arrive à toute quantité restante (s'il y en a) à la fin de la période visée par le contrat (si les prévisions d'utilisation sont insuffisantes). Est-ce que c'est quelque chose qui est négocié entre l'offrant et vous-même au moment de la signature du contrat?

Réponse n° 6

L'EPSE devra être construit, expédié, testé et accepté par le client avant le 31 octobre 2018. Cette déclaration s'applique à l'année 1 de la commande permanente, les quantités requises pour chaque année seront indiquées dans la commande subséquente.

Question n° 7

Pouvez-vous préciser le type de raccord de gonflage actuellement utilisé pour les boyaux de gonflage?

Réponse n° 7

Soupape d'appoint Mirada P/N B-51871
Soupape de suppression MRM P/N B-51019-3